

**Mille club – Travaux de réhabilitation et d'isolation extérieure
Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que cet équipement public, implanté au cœur du quartier de Janval, sert principalement à deux usages : d'une part de nombreuses activités y sont développées par le Centre Social de la Maison Jacques Prévert, situé à proximité immédiate de ce bâtiment, et d'autre part il est souvent loué pour des manifestations familiales en tant que salle de convivialité.

Les familles et habitants qui fréquentent cet établissement sont essentiellement issus du quartier Ferme des Hospices – Bruyères qui est l'un des trois nouveaux périmètres « Politique de la Ville » sur le territoire communal.

Ce bâtiment nécessite d'être réhabilité aujourd'hui, pour offrir un meilleur confort thermique à ses utilisateurs et dans un souci d'optimisation des factures de consommation énergétique. Pour se faire, il est prévu :

- d'isoler par l'extérieur les façades de ce Mille Club, avec un isolant de 100 mm et de lui donner une nouvelle veste avec un bardage en panneaux de trespa
- de procéder au remplacement des menuiseries extérieures obsolètes, par de nouvelles menuiseries en double vitrage

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 46 330,99 €HT, soit 55 597,19 €TTC.

Le montant de la subvention escomptée au titre de la Réserve Parlementaire s'élève à 10 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 2 du 22 septembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver les travaux décrits ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention au titre de la réserve parlementaire, et à signer tous les documents afférents à cette subvention,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire